

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY,**  
**ARTOIS-LYS ROMANE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2017**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Le mercredi 5 avril 2017, à 18 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du jeudi 30 mars 2017 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*WACHEUX Alain, Président,*

*LEFEBVRE Nadine, COPIN Léon, TASSEZ Thierry, BLONDEL Bernard, NAPIERAJ Jacques, DELELIS Bernard, MOREAU Pierre, MARCELLAK Serge, GACQUERRE Olivier, GAQUERE Raymond, COFFRE Marcel, LEVENT Isabelle, DELCROIX Daniel, MILOSZYK Philippe,*

*Vice-présidents,*

*ANDREOTTI Patrice, BAROIS Pascal, BEVE Jean-Pierre, BOUVART Guy, BUIRETTE Colette, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Bertrand, COURTOIS Jean-Louis, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELOMEZ Daniel, DENDIEVEL Robert, DEROUBAIX Hervé, DESSE Jean-Michel, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Yves, FIANCETTE Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAN Emile, FLINOIS René, FOUCAULT Gérard, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René, JOLY Alain, LAVERSIN Corinne, LECLERCQ Odile, LECOMTE Maurice, LECONTE Maurice, LEMAITRE Claude, LEROY Michel, LIEVEN Ronald, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean Marie, MALBRANQUE Gérard, MANTEL Bernard, MARTEL Jean Jacques, MINIOT Jacques, NEVEU Jean, OGIEZ Gérard, PATRON Séverine, PEDRINI Lelio, PICQUE Arnaud, POMART Jean-Hugues, PRUVOST Marcel, RAOULT Philippe, SELIN Pierre, SEULIN Jean-Paul, SGARD Alain, SOUILLART Virginie, TIRLOIR Serge, VALET Roger, VASSEUR Corinne, VINCENT Claudine,*

*Conseillers délégués,*

*TASSEZ Thierry, Président de groupe des élus du Groupe socialiste et citoyen,  
BLONDEL Bernard, Président de groupe des élus du Groupe communiste et républicain,*

*CAILLIAU Bernard, Représentant de la commune associée de Labuissière,  
DISSAUX Thierry, Représentant de la commune associée de Berguette,*

*Membres avec voix consultatives,*

**PROCURATIONS :**

*COURTOIS Jean-Marie donne procuration à DELOMEZ Daniel, DELABRE Hervé donne procuration à PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique donne procuration à BOUVART Guy, CAUWET Philippe donne procuration à DUCROCQ Alain, ROGER Roland donne procuration à TASSEZ Thierry,, PHILIPPE Danièle donne procuration à MILOSZYK Philippe, DELECOURT Dominique donne procuration à WACHEUX Alain, DRUMÉZ Philippe donne procuration à PATRON Séverine, DELEVAL Eric donne procuration à MARCELLAK Serge.*

## **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DELAHAYE Gérard,*

*Vice-présidents,*

*BERRIER Philibert, CANLERS Guy, CAUWET Philippe, CHRETIEN Bruno, COCQ Marcel, COUROUBLE Xavier, COURTOIS Jean-Marie, DEFOSSEZ Paul-André, DELABRE Hervé, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DELEVAL Eric, DOUVRY Jean-Marie, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLET André, GUYOT Ludovic, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Jacques, KACZMAREK Ceslas, LADEN Jacques, LEFEBVRE Anne-Marie, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, QUESTE Dominique, ROGER Roland, TAILLY Gilles, WALLET Frédéric,*

*Conseillers délégués,*

*BODLET Jean, Représentant de la commune associée de Molinghem,*

*Membres avec voix consultatives,*

*Monsieur PICQUE Arnaud est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

## **PREMIERE PARTIE**

### **ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : MILOSZYK Philippe**

#### **2) TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

« Dans le cadre de la prise en compte du développement durable et de la modernisation du contrôle de légalité, l'Etat a conçu et déployé le programme « ACTES » permettant de dématérialiser la transmission des actes des collectivités territoriales.

Suite à la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de signer une nouvelle convention afin de prendre en compte les caractéristiques (n° Siret, références statutaires...) de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Sous-préfecture de Béthune, selon le projet annexé à la délibération. »

**Le Bureau communautaire autorise à la majorité absolue** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Sous-préfecture de Béthune, selon le projet annexé à la délibération.

**ASSAINISSEMENT - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**Rapporteur : BLONDEL Bernard**

**4) CONTENTIEUX RELATIF AU PAIEMENT DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT PAR UN ADMINISTRE DE LA COMMUNE DE FRESNICOURT-LE-DOLMEN - DEFENSE DES INTERETS DE LA COLLECTIVITE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES**

« Par requête enregistrée par le greffe du Tribunal administratif de Lille le 21 Octobre 2016, un administré de la commune de Fresnicourt-le-Dolmen a engagé une procédure contentieuse à l'encontre de la collectivité, concernant le paiement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) d'un montant de 1 806 €, dans le cadre du dépôt de son permis de construire.

L'administré conteste la qualification de la participation mise à sa charge à l'occasion de la construction de son habitation.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à assurer la défense de la collectivité devant les juridictions administratives. »

**Le Bureau communautaire autorise à la majorité absolue** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à assurer la défense de la collectivité devant les juridictions administratives, dans le cadre du contentieux engagé par un administré de la Commune de Fresnicourt-le-Dolmen relatif au paiement de la participation pour raccordement à l'égout.

## SERVICES A LA POPULATION

**ACTION SOCIALE ET CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Rapporteur : SELIN Pierre**

**5) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - ACQUISITION DE DONNEES STATISTIQUES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CESSION DE DONNEES**

« Dans le cadre de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », la Communauté d'agglomération va engager courant 2017 une étude approfondie d'Analyse des besoins sociaux du territoire dans l'objectif de dresser un panorama social du territoire, d'étudier les besoins sociaux et l'offre de services existante.

Afin d'alimenter le diagnostic de cette étude, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a été sollicitée pour la mise à disposition de données et d'indicateurs relatifs à la situation socio-économique, au profil des allocataires et aux aides.

Ces éléments statistiques sont accessibles à titre gratuit à travers la signature d'une convention de cession de données.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de cession de données établie par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais, selon le projet joint à la délibération. »

**Le Bureau communautaire autorise à la majorité absolue** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de cession de données établie par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, selon le projet joint à la délibération.

Vu pour être affiché le 11 avril 2017 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Président,

Alain WACHEUX